

Initiatives parlementaires

former des organismes nationaux pour tous les produits, mais surtout, aujourd'hui, pour les pommes de terre.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir formuler quelques observations sur le projet de loi C-266, que le député de Mackenzie présente ce matin à la Chambre.

Je fonde mes observations sur une discussion que j'ai eue à ce sujet avec le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et aussi sur mes quelques années d'expérience de cultivateur de pommes de terre.

Le projet de loi C-266 a été proposé de bonne foi dans le but de promouvoir la commercialisation ordonnée des pommes de terre au Canada. À mon avis, cependant, le secteur privé n'a pas besoin et ne veut pas de ce projet de loi. Le secteur des pommes de terre a fait des pas de géant ces dernières années dans l'élaboration de plans efficaces qui ont pour but de trouver des solutions aux principales questions d'envergure nationale et de prendre son avenir en main.

L'automne dernier, j'ai prononcé une allocution devant l'Association des producteurs de pommes de terre de l'Alberta, à l'occasion de leur assemblée annuelle. Je puis assurer à la Chambre qu'au cours de l'assemblée et d'une courte discussion avec les dirigeants de l'association, aucun des membres de cette dynamique organisation n'a mentionné la gestion de l'offre comme étant un objectif à atteindre dans ce secteur.

Je ne veux pas dire que cette industrie ne s'est jamais intéressée au concept. L'industrie de la pomme de terre a examiné à deux reprises, soit dans les années 80 et dans les années 70, la possibilité de mettre sur pied un office de commercialisation des pommes de terre qui relèverait du gouvernement fédéral. Dans les deux cas, les intéressés qui oeuvrent au sein de l'industrie ont été incapables d'en arriver à un consensus susceptible d'être mis en pratique.

Ce projet de loi créerait une commission de commercialisation des pommes de terre qui serait, selon les termes du projet de loi, «le seul agent de commercialisation de toutes les pommes de terre importées ou produites au Canada». Cette commission aurait aussi des pouvoirs d'achat, d'entreposage et de vente considérables.

Lors de sa quête antérieure pour un office de commercialisation, le secteur de la pomme de terre avait comme objectif principal de stabiliser les prix et d'éliminer les surplus, et ce, dans un marché organisé. Autrement dit, les producteurs cherchaient à maintenir leurs marchés traditionnels à des prix traditionnels. Ils ne voulaient pas d'un organisme qui prendrait le contrôle de la commercialisation.

Malgré les nombreuses difficultés auxquelles fut récemment confronté le secteur de la pomme de terre, il a réussi à resserrer les liens de son infrastructure nationale, en créant, en 1992, un comité exécutif relevant du Conseil canadien de l'horticulture. Ce comité traite directement des questions touchant le secteur canadien de la pomme de terre. C'est une lourde responsabilité.

Je suis certain que les représentants du secteur et des gouvernements provinciaux qui siègent à ce comité sauront relever les défis de demain et perfectionner encore plus avant leur processus décisionnel. Cette évolution raffermira la situation du secteur au niveau national et permettra de préciser plus clairement les orientations stratégiques à suivre en matière de production et de commercialisation.

Aux termes du projet de loi C-266, qui fixerait les quotas et les points de livraison, seuls les producteurs détenteurs d'un permis de livraison pourraient produire et commercialiser des pommes de terre.

La pomme de terre est une denrée périssable qui, pour satisfaire aux normes de livraison, doit être commercialisée rapidement et efficacement. Afin de s'assurer que le transport et la manutention se fassent dans les meilleures conditions possibles, il faut que cela demeure, autant que faire se peut, la responsabilité du producteur et du destinataire.

Ces dernières années, le secteur a dû faire face à toute une série de problèmes dont certains n'avaient rien d'agréable. Citons, entre autres, la surproduction, la baisse des prix, la sécheresse, le PVY-n et le mildiou, facteurs qui ont eu des répercussions graves sur les ventes, tant au Canada qu'à l'étranger. Cependant, en dépit de toutes ces difficultés, la production de pommes de terre au Canada ne cesse d'augmenter et de nouveaux records sont enregistrés chaque année dans diverses régions du pays. Partout au Canada, on peut voir une industrie de la pomme de terre de plus en plus agressive qui assure de bons revenus à ses producteurs en renforçant les marchés existants et en développant de nouveaux marchés. Notre secteur des pommes de terre est sain. Et il en sera ainsi tant qu'il sera compétitif sur le marché libre mondial.

• (1130)

De plus, notre gouvernement appuie fortement la libéralisation des échanges. Un système de contingents pour les pommes de terre érigerait encore plus de barrières aux échanges nationaux et internationaux.

Le secteur canadien de la pomme de terre, je le répète, a grandement amélioré sa production, augmenté ses revenus et élargi ses marchés à l'échelle du monde. Il a élaboré une infrastructure qui lui permet de répondre à ses besoins aussi bien à l'échelle provinciale que nationale, et il fait preuve de plus en plus de dynamisme dans la recherche de solutions à ses préoccupations.

Encore une fois, le secteur des pommes de terre n'offre aucun appui tangible au projet de loi C-266. Tant qu'il ne demandera pas une loi nationale pour atteindre ses objectifs, je n'ai aucune raison d'appuyer l'entrée en vigueur de ce projet de loi.

[Français]

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C-266 qu'on nous propose d'étudier aujourd'hui a piqué ma curiosité.

C'est la première fois que nous avons l'occasion de toucher le secteur agricole des producteurs de pommes de terre. Le but de ce projet de loi, proposé par mon collègue le député de Mackenzie,